

PROTOCOLE DE REPRISE DES VOLS au 22 Juin 2020

-1- Objectif de la reprise de l'activité aéronautique.

La phase 3 du déconfinement a débuté le 22 juin, et est mise en application par le décret interministériel 2020-759 du 21 Juin 2020 modifiant le décret 2020-663 du 31 Mai 2020.

Les 2 précédentes consignes numéro 74 et 75 sont remplacées par ce qui suit.

Les consignes particulières et les mesures barrières demandées par le ministère de la santé, devront être scrupuleusement respectées par tous les pilotes et les passagers.

L'objectif de la fédération FFA est simple : reprendre l'intégralité des activités aéronautiques en prenant en compte la sécurité sanitaire et la sécurité des vols dans le respect de la réglementation.

Les objectifs de sécurité sanitaire à atteindre sont :

- ♦ Ne pas s'infecter soi-même à cause du matériel et/ou de l'environnement,
- ♦ Ne pas infecter d'autres personnes.

-2- Mesures de sécurité sanitaire

-2.1- Au niveau club

- a) Le port du masque reste obligatoire dans tout le bâtiment des aéroclubs
- b) Du gel est disponible à l'entrée du bâtiment et dans nos locaux
- c) Pas plus de 4 personnes dans notre local pilotes, et à un mètre minimum l'une de l'autre.
- d) Des lingettes désinfectantes sont disponibles dans le club pour le nettoyage de chaque objet qui sera manipulé.
- e) Pour voler, il faut avoir réservé l'avion de chez soi. La saisie du départ du vol, ainsi que la saisie du retour doivent se faire de préférence sur votre propre matériel. Si cela n'est pas possible, l'ordinateur du club sera utilisé, avec le clavier recouvert de film étirable. Il est en effet nettement plus efficace et facile à désinfecter s'il est emballé.
- f) Les casques prêtés aux passagers devront être équipés par le pilote d'oreillettes de protection et d'un film sur le micro, ces protections seront jetées après le vol.

-2.2.- Au niveau des adhérents et du grand public

- a) Les Gestes Barrières doivent être respectés dès l'arrivée à l'aéroclub et tout le temps nécessaire :
 - Pas de poignée de mains,
 - Pas d'embrassade,
 - Distanciation physique respectée
- b) Un pilote ou un passager qui tousse et/ou présente un peu de fièvre ne vient pas au terrain.
- c) Chaque pilote, et ses éventuels passagers, arrivent au club en portant leurs masques, et ils le gardent en permanence dans l'avion, quel que soit le type de vol.
- d) Utiliser du gel hydro-alcoolique (personnel ou celui présent à l'aéroclub) ou des lingettes désinfectantes pour les mains.
- e) Les adhérents devront utiliser leur matériel individuel, casque, carte, outil de navigation, etc.

-2.3- Avant le vol.

La visite pré-vol doit être effectuée avec minutie.

L'ensemble du cockpit et des surfaces pouvant être touchées doivent être désinfectés et plus particulièrement :

- a) Trappes de visite pré-vol (ex : contrôle du niveau d'huile moteur),
- b) Poignées d'ouverture / verrouillage de verrière ou poignées de porte,
- c) Zones d'appui extérieures / intérieures,
- d) Ceintures de sécurité,
- e) Tableau de bord et tous les instruments, radios etc...
- f) Manches / volants, manettes des gaz,
- g) Commande de volets, trim, poignées de réglage de siège, casques, micros etc...

Les moyens de désinfection mis à disposition du pilote sont de plusieurs sortes :

- ♦ Lingettes virucides dans la sacoche de l'avion et également dans l'armoire des ailes lyonnaises dans le hangar
- ♦ Nettoyants/désinfectants à utiliser avec de l'essuie-tout papier dans l'armoire du hangar

Merci de les utiliser normalement pour que chacun puisse en bénéficier.

Aucun autre produit ne devra être utilisé pour la désinfection de l'avion.

Le spray doit être vaporisé sur le papier et non sur les surfaces (risque d'endommagement des instruments).

Ne pas utiliser de gel hydroalcoolique dans l'avion car c'est un produit inflammable.

-2.4- Pendant le vol

Éviter de se toucher les yeux, la bouche et le nez.

Le port permanent du masque à bord est une condition indispensable à la réalisation du vol.

En cas de non-respect des consignes particulières et les mesures barrières, le pilote commandant de bord sera en mesure d'annuler le vol.

-2.5- Après le vol

- a) Le pilote répétera les consignes de nettoyage prévues dans la rubrique « avant le vol ».
- b) Le nettoyage des insectes sur l'avion et la verrière doit être effectué comme habituellement et en complément de la désinfection, avec un produit adapté (pulvérisateurs identifiés dans l'armoire du hangar).
- c) Se désinfecter les mains après avoir rempli et rangé le carnet de route de l'avion.

-3- Mesures aéronautiques de reprise d'activité :

Suite au début de la phase 3 du déconfinement et conformément au décret 2020-759 et au protocole transports, l'ensemble des activités aéronautiques est désormais autorisé dans les limites du territoire national.

Les vols au-delà des frontières nationales peuvent être réalisés à condition que les pays étrangers de survol ou de destination autorisent les vols en provenance de France.

Nous recommandons la plus grande attention à apporter à la gestion des vols pour limiter autant que faire se peut l'empreinte sonore pour les riverains.

Bons vols à tous – le responsable Prévention Sécurité et le Président